

## REGIE VIENNE NUMERIQUE

---

### DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2024/01

Séance du 07/03/2024

## BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 07/03/2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

#### DECIDE :

- **d'adopter le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024, en sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, et d'inscrire les crédits correspondants tel qu'indiqué dans le présent rapport, soit 2 900 000 € de crédits de fonctionnement et 6 000 000 € de crédits d'investissement, étant précisé que les deux sections sont respectivement et intégralement compensées par des recettes d'exploitation, amortissements et subventions d'investissement attendues.**
- **d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 000 000€ H.T., telle que présentée dans le rapport joint en annexe.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé